

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878 Date d'émission: 07/10/2016 Date de révision: 13/09/2021 Remplace la version de: 24/07/2020 Version: 4.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit Mélange Nom commercial INK REMOVE+

FK0F-HHX4-EC0T-K729 UFI

Type de produit Détergent Groupe de produits Produit commercial

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange Détachant textile

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

US LAB

21, Avenue Parmentier

75011 PARIS

FRANCE

T +33 (0)9 83 03 69 94 - F +33 (0)1 43 55 29 89 cpnasec@yahoo.fr; contact@uslab.eu - www.uslab.eu

1.4. Numéro d'appel d'urgence

: Numéro ORFILA (INRS) FRANCE +33 (0)1 45 42 59 59 Numéro d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1 H318

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient : Alcools gras éthoxylés

Mentions de danger (CLP) : H318 - Provoque de graves lésions des yeux. Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter un équipement de protection des yeux et du visage, des gants de protection. P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si

elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un médecin, un CENTRE ANTIPOISON.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Phrases EUH

: EUH208 - Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Composant	
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non déterminé.

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Methoxy Propoxy Propanol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 34590-94-8 N° CE: 252-104-2 N° REACH: 01-2119450011- 60	1 - 10	Non classé
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 111-76-2 N° CE: 203-905-0 N° Index: 603-014-00-0 N° REACH: 01-2119475108- 36	1 – 5	Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 107-98-2 N° CE: 203-539-1 N° Index: 603-064-00-3	1 – 5	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Alcools gras éthoxylés	N° CAS: 160875-66-1 N° Index: exempté – polymère exempté par article 2(9)	1 – 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Eye Dam. 1, H318
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	N° CAS: 55965-84-9 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691- 48	<1	Acute Tox. 2 (par inhalation), H330 Acute Tox. 2 (par voie cutanée), H310 Acute Tox. 3 (par voie orale), H301 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1A, H317 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=100)

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Limites de concentration spécifiques:		
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)	N° CAS: 55965-84-9 N° Index: 613-167-00-5 N° REACH: 01-2120764691- 48	($0.0015 \le C \le 100$) Skin Sens. 1A, H317 ($0.06 \le C < 0.6$) Eye Irrit. 2, H319 ($0.06 \le C < 0.6$) Skin Irrit. 2, H315 ($0.6 \le C \le 100$) Eye Dam. 1, H318 ($0.6 \le C \le 100$) Skin Corr. 1C, H314

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas

de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Premiers soins après inhalation : En cas d'inhalation accidentelle, mettre la victime à l'air libre.

Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements et rincer la peau à l'eau.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au

moins 20 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable. Eau pulvérisée.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas laisser le produit se

déverser de façon incontrôlée dans l'environnement.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Procédures d'urgence : Aérer la zone. Arrêter la fuite. Redresser les emballages endommagés (fuite en haut) pour

stopper l'écoulement du liquide.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter le rejet dans l'environnement.

10/09/2021 (Date de révision) FR (français) 3/12

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que

l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu.

Autres informations : Eliminer conformément aux prescriptions locales applicables.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans

danger

Mesures d'hygiène

: Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

: Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de

manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Eviter le rejet dans l'environnement.

Conditions de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

Produits incompatibles : Acides forts, bases fortes et oxydants forts.

Lieu de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger de la chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Methoxy Propoxy Propanol (34590-94-8)		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	(2-Méthoxyméthyléthoxy)-propanol	
VME (OEL TWA)	308 mg/m³	
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm	
Remarque	Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée	
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n°2021-434)	
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	2-Butoxyéthanol (Butylglycol)	
VME (OEL TWA)	49 mg/m³	
VME (OEL TWA) [ppm]	10 ppm	
VLE (OEL C/STEL)	246 mg/m³	
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	50 ppm	
Remarque	Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée	
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n°2021-434)	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol (107-98-2)		
France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle		
Nom local	1-Méthoxy-2-propanol (Ether méthylique du propylène-glycol) (1-Méthoxypropane-2-ol)	
VME (OEL TWA)	188 mg/m³	
VME (OEL TWA) [ppm]	50 ppm	
VLE (OEL C/STEL)	375 mg/m³	
VLE (OEL C/STEL) [ppm]	100 ppm	
Remarque	Valeurs règlementaires contraignantes; risque de pénétration percutanée	
Référence réglementaire	Article R4412-149 du Code du travail (réf.: INRS ED 984, 2016; Décret n° 2019-1487; Décret n° 2020-1546; Décret n° 2021-434)	

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide Couleur Jaune. Apparence : limpide. Odeur : Pas disponible Seuil olfactif : Pas disponible Point de fusion : Pas disponible Point de congélation : Pas disponible Point d'ébullition : > 100 °C Inflammabilité : Pas disponible Limites d'explosivité : Pas disponible Limite inférieure d'explosivité (LIE) : Pas disponible Limite supérieure d'explosivité (LSE) : Pas disponible Point d'éclair : Pas disponible

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Température d'auto-inflammation : Pas disponible
Température de décomposition : Pas disponible
pH : neutre
Viscosité, cinématique : Pas disponible

Solubilité : soluble dans l'eau.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow) : Pas disponible

Pression de vapeur : Pas disponible

Pression de vapeur à 50 °C : Pas disponible

Masse volumique : 1

Densité relative Pas disponible Densité relative de vapeur à 20 °C : Pas disponible Taille d'une particule : Non applicable Distribution granulométrique : Non applicable : Non applicable Forme de particule Ratio d'aspect d'une particule : Non applicable État d'agrégation des particules : Non applicable État d'agglomération des particules : Non applicable Surface spécifique d'une particule : Non applicable : Non applicable Empoussiérage des particules

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.4. Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes et agents oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Alcools gras éthoxylés (160875-66-1)

DL50 orale rat > 1000 mg/kg

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Alcools gras éthoxylés (160875-66-1)	Alcools gras éthoxylés (160875-66-1)	
CL50 Inhalation - Rat	> 11,1 mg/l 96h	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3	-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)	
DL50 orale rat	550 mg/kg	
DL50 cutanée rat	200 (200 – 1000) mg/kg	
DL50 cutanée lapin	87,12 mg/kg	
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	0,31 mg/l/4h	
Methoxy Propoxy Propanol (34590-94-8)		
DL50 orale rat	> 4000 mg/kg	
DL50 cutanée lapin	9510 mg/kg	
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthy	lène glycol (111-76-2)	
DL50 orale rat	1300 mg/kg Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1322 - 2301	
DL50 orale	1414 mg/kg de poids corporel Animal: guinea pig, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 1020 - 1961	
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)	
CL50 Inhalation - Rat	> 450 mg/l 1h 49 CFR173.132	
Corrosion cutanée/irritation cutanée :	Non classé pH: neutre	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire :	Provoque de graves lésions des yeux. pH: neutre	
•	Non classé	
Mutagénicité sur les cellules germinales :	Non classé	
Cancérogénicité : Toxicité pour la reproduction :	Non classé Non classé	
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthy	rlène glycol (111-76-2)	
NOAEL (animal/femelle, F0/P)	720 mg/kg	
NOAEL (animal/mâle, F1)	720 mg/kg	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (exposition unique)	Non classé	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3	-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)	
NOAEL (oral, rat)	< 5 mg/kg de poids corporel	
NOAEL (cutané, rat/lapin)	< 3 mg/kg de poids corporel	
1-méthoxy-2-propanol; éther méthylique de monopropylène glycol (107-98-2)		
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut provoquer somnolence ou vertiges.	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles : (exposition répétée)	Non classé	
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)		
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	< 69 mg/kg de poids corporel/jour rat male orale 90 jours ocde 408	
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 150 mg/kg de poids corporel Animal: rabbit, Guideline: OECD Guideline 411 (Subchronic Dermal Toxicity: 90-Day Study)	
Danger par aspiration :	Non classé	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

11.2. Informations sur les autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

11.2.2. Autres informations

Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles

: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne

provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme

(aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme

: Non classé

1919 mg/l 1 mg/l

(chronique)

CE50 - Crustacés [1]

CE50 72h - Algues [1]

Alcools gras éthoxylés (160875-66-1)

CE50 - Crustacés [1]	> 5,4 mg/l 4h	
mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)		
CL50 - Poisson [1]	0,19 mg/l	
CE50 - Crustacés [1]	0,16 mg/l	
CE50 72h - Algues [1]	0,018 mg/l	
CE50 72h - Algues [2]	0,027 mg/l	
ErC50 algues	0,048 mg/l	
ErC50 autres plantes aquatiques	0,027 mg/l	
NOEC (aigu)	0,032 mg/l	
NOEC chronique poisson	0,05 mg/l	
NOEC chronique crustacé	0,1 mg/l	
Methoxy Propoxy Propanol (34590-94-8)		
CL50 - Poisson [1]	10 mg/l	

2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)		
CL50 - Poisson [1]	1474 mg/l Test organisms (species): Oncorhynchus mykiss (previous name: Salmo gairdneri)	
CE50 - Crustacés [1]	≈ 1800 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna	
CE50 72h - Algues [1]	911 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)	
CE50 72h - Algues [2]	1840 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum)	
NOEC (chronique)	100 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna Duration: '21 d'	
NOEC chronique poisson	> 100 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) Duration: '21 d'	
NOEC chronique algues	286 mg/l OCDE 201	

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

12.2. Persistance et dégradabilité

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	< 50 % (méthode OCDE 301D)
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.
Biodégradation	90,4 % aérobique boues activées 28 jours (ocde 301B)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1) (55965-84-9)		
BCF - Poisson [1]	3,6	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-0,486	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,5	
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)		
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	0,81 25°C, pH 7	
Potentiel de bioaccumulation	Non potentiellement bioaccumulable.	

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	X 67
2-butoxyéthanol, éther monobutylique d'éthylène glycol (111-76-2)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII
.43	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
14.1. Numéro ONU ou n	uméro d'identification
Non réglementé	Non réglementé

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

ADR	IMDG	
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU		
Non réglementé	Non réglementé	
14.3. Classe(s) de danger pour le transport		
Non réglementé	Non réglementé	
14.4. Groupe d'emballage		
Non réglementé	Non réglementé	
14.5. Dangers pour l'environnement		
Non réglementé	Non réglementé	
Pas d'informations supplémentaires disponibles		

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non réglementé

Transport maritime

Non réglementé

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non déterminé.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substances Annexe XVII

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) 2019/1148 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Règlement relatif aux détergents (648/2004/CE): Étiquetage du contenu:		
Composant	%	
agents de surface non ioniques	5-15%	
agents de surface amphotères	<5%	
masse de réaction de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one et de 2-méthyl-2H-isothiazol-3-one (3:1)		

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

15.1.2. Directives nationales

France		
Maladies professionnelles		
Code	Description	
RG 84	Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et dimétylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde	

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:	
Acute Tox. 2 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 2
Acute Tox. 2 (par voie cutanée)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 2
Acute Tox. 3 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
EUH208	Contient mélange de 5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one; 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (3:1). Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H310	Mortel par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	Mortel par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:		
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1A	Sensibilisation cutanée, catégorie 1A	
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie 3, Effets narcotiques	

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.

